

# **DÉPARTEMENT DU LOIRET**

## **COMMUNE D'ISDES**

45620

TÉLÉPHONE : 02.38.29.10.82

TÉLÉCOPIE : 02.38.29.12.53

### **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE**

#### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

***EN DATE DU 18 JANVIER 2012***

Date de convocation : L'an deux mil douze, le mercredi dix-huit janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal  
13 janvier 2012 légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de  
Nombre de Conseillers Monsieur Alain LEBOULANGER, Maire.  
En exercice : 07 Etaient présents : MM. LEBOULANGER Alain, BERDAL Gérard, COUVERT Gérard,  
Présents : 07 Mme COUVERT Christine, Melle MARQ Pascale, M. de MAINTENANT Philippe,  
Votants : 07 Mme TAUZI Nadine, formant la majorité des membres en exercice.  
Secrétaire de séance : Mme COUVERT Christine.

#### **Recensement de la population**

L'enquête de recensement de la population devra être réalisée en 2012 sur la Commune. La collecte débutera le 19 janvier 2012 et s'achèvera le 18 février 2012.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide :

- de désigner Monsieur COUVERT Gérard, coordonnateur communal ;
- de recruter Mesdames COUVERT Martine et ORANGE Catherine, agents recenseurs ;
- de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :
  - rémunération nette de 725 €uros par agent, correspondant à 50 % du montant de la dotation forfaitaire qui sera versée à la Commune au titre de l'enquête de recensement 2012,
  - forfait de 130 €uros par agent pour les frais de déplacements.

#### **Vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux**

L'assemblée délibérante demande que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

#### **CNAS – Mise en place de la charte de l'action sociale**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la charte de l'Action Sociale, adoptée lors de l'assemblée générale du CNAS, charte qui a pour objet d'accompagner la mise en œuvre du droit à l'action sociale rendu obligatoire par la loi du 19 février 2007.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à revêtir de sa signature ce document qui sera également visé par le délégué agent et le correspondant.

#### **Travaux réseau assainissement**

Monsieur le Maire rappelle le rapport de diagnostic des réseaux d'assainissement de la commune et le programme de travaux hiérarchisé établi à cette occasion. Des travaux de réhabilitation sont nécessaires.

Aussi, le Conseil Municipal charge et autorise Monsieur le Maire :

- à établir et à présenter les dossiers de demande de subventions auprès :
  - du Conseil Général du Loiret,
  - de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de ces décisions.

#### **Affaires diverses**

Mademoiselle MARQ présente le projet d'aménagement du centre bourg. Une consultation des artisans, commerçants et professions libérales concernés sera organisée prochainement, avant concertation de la population.

Monsieur de MAINTENANT propose la vente de bois sur pied, issus des terrains communaux, aux habitants. Cette opération qui nécessite d'être planifiée sur la période qui précède la montée de sève, est reportée d'un an.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- que l'inspection du forage d'eau potable, à l'aide d'une caméra, aura lieu le 25 janvier prochain (1<sup>ère</sup> étape du zonage de protection de ce forage) ;
- du rejet de la demande de subvention déposée dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2012 pour la réfection des locaux de la mairie.

La séance est levée à 21 h 00.

Pour extrait,  
Le Maire,

A. LÉBOULANGER.